

Le 3 juillet 2012

Destinataires : Toutes les caisses populaires et *credit unions*

Objet : Formation et qualités requises des administrateurs – Outils facultatifs

Dans la foulée de notre communication précédente sur les outils créés par la SOAD pour répondre aux besoins des établissements sur le plan de la formation et des qualités requises des administrateurs, nous désirons vous informer que l'outil d'auto-évaluation des administrateurs est maintenant disponible en français. Cet outil contient une série de questions sur chaque compétence, et vise à permettre aux répondants d'évaluer leurs forces et les domaines à perfectionner. Le Guide d'élaboration des politiques sur la formation et les qualités requises des administrateurs et le Guide d'information pour les candidats au poste d'administrateur ont déjà été publiés. Les établissements sont libres d'utiliser les outils qui leur conviennent et de les personnaliser pour qu'ils répondent à leurs besoins d'exploitation. Vous trouverez les Notes d'orientation sur la formation et qualités requises des administrateurs des établissements de catégories 1 et 2 et les outils sur notre site Web à l'adresse <http://www.soad.com>.

Nous fournirons de plus amples renseignements sur ces outils lors de webinaires. Les diffusions en anglais et en français auront lieu respectivement les 12 et 26 juillet 2012.

Lors de la prochaine réunion du conseil, les administrateurs pourraient songer à poser les questions qui suivent :

1. Les administrateurs possèdent-ils une compréhension suffisante de toutes les compétences et des exigences propres à chaque niveau (c.-à-d. Minimal, Convenable, Solide et Excellent) pour leur permettre de se sentir à l'aise de s'auto-évaluer ?
2. Les administrateurs ont-ils tous fait leur auto-évaluation?

Après toutes les auto-évaluations :

3. Quels sont les résultats finaux concernant la satisfaction des exigences minimales en matière de compétences pour les administrateurs, les membres du comité d'audit et les présidents du conseil d'administration et du comité d'audit?
4. Après que les administrateurs ont rempli leur auto-évaluation, un plan de perfectionnement et le mode de prestation de la formation ont-ils été établis pour chacun?
5. Les résultats regroupés ont-ils été revus pour déterminer les domaines de perfectionnement communs, le cas échéant, et le mode de prestation afférent?
6. Y a-t-il des administrateurs qui n'ont pas maîtrisé le niveau de compétence voulu et qui pourraient ne pas l'atteindre dans le délai minimal imparti? Dans l'affirmative, comment faut-il aborder cette situation?
7. Avons-nous un plan de formation continue?

Nous tenons à remercier les membres du Groupe de travail sur la formation et les qualités requises des administrateurs pour leur apport précieux.

Si vous avez des questions ou des observations, veuillez nous les communiquer en composant le 416-325-9444 ou le 1 800-268-6653 ou encore en écrivant à l'adresse électronique info@soad.com.